

# TRANSPORTS (pour les écoles publiques)

## Les demandes de transport intra-muros et communes avoisinantes

Afin de simplifier la gestion et de vous permettre d'avoir les éléments d'information en temps réel, la réservation des transports se réalise directement via le logiciel extranet école.

Même identifiant, même mot de passe, ce système vous permet de déposer vos demandes de transports, d'avoir un retour sur leur prise en charge par la Ville et de communiquer directement les horaires de réservation des bus auprès du transporteur.

Grâce à la cartographie (à droite), vous pouvez repérer vos lieux de visite, les moyens et le temps pour s'y rendre,...

### Rappel :

Les demandes de transport peuvent concerner des déplacements au sein de la ville de Roubaix ou dans des communes limitrophes. La priorité sera donnée, dans la mesure du possible, au déplacement en transport en commun. Le transport en car grand tourisme est possible pour les classes maternelles et les sites de visite éloignés. Ce choix technique revient, en dernier ressort, au service Action Educative.

**!! NOUVEAUTE : Dans le cadre de sa politique environnementale, la Ville de Roubaix souhaite encourager l'utilisation des transports en commun. Lors des déplacements scolaires, les modes de déplacement doux sont privilégiés. Pour utiliser ces derniers, les parents sont invités à se rapprocher d'Ilévia afin de créer et récupérer la carte Pass Pass de leur enfant (Cf courrier transmis aux écoles).**

**En effet, depuis janvier 2022, Ilévia a mis en place un principe de gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans habitant la MEL.**

**A noter : la démarche d'acquisition de cette carte est personnelle et la Ville ne peut pas se substituer aux parents pour réaliser le titre de transport.**

Les critères d'attribution sont les suivants :

- l'éloignement géographique de l'école par rapport aux lieux de visite : le déplacement sera financé à condition que le site visité soit à une distance d'au moins 1km200 de l'école. Ce critère géographique pourra être assoupli pour les classes maternelles.
- la validation du projet au titre duquel la demande de transport est sollicitée,

- l'intérêt pédagogique du projet de sortie présenté,
- le nombre de sorties déjà validées (projets, FIPE sortie pédagogique...)

**Deux types de demandes de transport existent aujourd'hui :**

**- Les transports en lien avec un projet culture et / ou développement durable et/ou citoyenneté - prévention et/ou participation aux temps forts proposés au sein de l'espace ressources enseignants :**

Ils correspondent aux demandes de transport nécessaires au montage d'un [projet déposé auprès du service culture et/ou développement durable et/ou citoyenneté - prévention et/ou temps forts proposés au sein de l'espace-ressources-enseignants](#) via la plateforme de dépôt en ligne.

Ces demandes de transports sont à insérer **deux fois** :

- dans l'appel à projet thématique (**culture/développement durable/citoyenneté/prévention et/ou inscription aux temps forts**)
- dans la base transports [avant le 17 juin 2022](#).

**Ne seront prises en compte uniquement les demandes de transports inscrites dans les appels à projet et dans la base.**

**Exception :**

Concernant les projets « longs » au musée La piscine (déposés directement auprès de Mme Tételain en avril) merci de prendre contact avec Mme Virginie Da Costa concernant les besoins en transports dès validation de votre projet (ils seront reportés automatiquement pour vous dans le logiciel extranet).

**- Les transports intra / extra muros = sorties ponctuelles :**

Ex : rapprochement des équipements municipaux, parcs, musées...

Ils peuvent correspondre notamment à une sortie culturelle ou environnementale mais n'ayant pas lieu dans le cadre d'un projet déposé auprès des services Ville concernés.

Ces demandes sont à insérer **une seule fois** : **lors de la session de septembre, avant le 30 septembre.**

**Informations générales :**

La saisie dans l'extranet sera possible uniquement sur ces deux périodes (1<sup>er</sup> au 15 juillet et 1<sup>er</sup> au 30 septembre), à défaut, les demandes de transports ne pourront pas être instruites.

Les transports débuteront au plus tôt à la rentrée des vacances d'automne.

Suite au passage des projets en commission d'attribution (Ville / Éducation nationale), le service Action Educative validera directement sur l'extranet les transports pris en charge, un mail vous avertira de cette actualisation.

- Sorties par tickets Ilévia :

**Les tickets ne sont plus délivrés par la Ville : Cf. explication ci-dessus sur la gratuité des transports en commun**

- Sortie par bus grand tourisme (Deltour) :

Le transporteur aura directement accès aux demandes validées par la Ville via l'extranet, il vous suffira de compléter la date et les horaires une fois connus pour assurer la réservation. Cette réservation sera effective uniquement lorsque seront indiqués la date et les horaires de prise en charge.

- Pour les demandes de bus grand tourisme, il est nécessaire de faire une demande de transports par sortie sollicitée (même intitulé de sortie si dans le cadre d'un même projet).

- La durée du transport court de la prise à l'école jusqu'au retour à l'école.

- Les horaires de prise en charge doivent correspondre à l'heure d'arrivée du bus à l'école ainsi qu'à l'heure souhaitée de reprise sur site.

- Pour les demandes de bus grand tourisme intervenant sur la période novembre / décembre, nous vous conseillons d'inscrire les dates de sortie dès la demande de prise en charge.

- Pour les sorties dont les dates ne sont pas encore connues, il conviendra d'indiquer la date souhaitée **au minimum 2 semaines avant la date prévue.**

Toutes vos demandes de transport sont consultables en quelques clics!

**Contact :**

**Virginie Da Costa**

Service Action Educative

Coordinatrice administrative des projets des écoles primaires

03.59.57.31.47

**[vdacosta@ville-roubaix.fr](mailto:vdacosta@ville-roubaix.fr)**